


NATIONS UNIES UN LIBRARY
ASSEMBLEE
GENERALE UN/SA


Distr.
LIMITEE

A/C.1/35/L.12
10 novembre 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
RUSSE

Trente-cinquième session
PREMIERE COMMISSION
Point 44 i) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Afghanistan, Angola, Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République
démocratique allemande, République démocratique populaire lao,
République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste
soviétique d'Ukraine, Roumanie, Tchécoslovaquie, Union des Républiques
socialistes soviétiques et Viet Nam : projet de résolution

Armes nucléaires sous tous les aspects

L'Assemblée générale,

Réaffirmant que les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et sa survie et qu'il est par conséquent essentiel de procéder au désarmement nucléaire et à l'élimination complète des armes nucléaires,

Réaffirmant également que tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux d'entre eux qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, ont une responsabilité spéciale en ce qui concerne la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire,

Soulignant à nouveau que les arsenaux nucléaires existants sont à eux seuls plus que suffisants pour détruire toute forme de vie sur terre et considérant les résultats dévastateurs qu'aurait une guerre nucléaire, tant pour les belligérants que pour les non-belligérants,

Notant avec inquiétude le risque croissant de catastrophe nucléaire qu'entraînent tant l'intensification de la course aux armements nucléaires que l'adoption de la nouvelle doctrine d'utilisation partielle ou limitée des armements nucléaires qui crée l'illusion qu'un conflit nucléaire serait admissible et acceptable,

Soulignant à nouveau que, dans les négociations sur le désarmement, une attention prioritaire doit être accordée aux armes nucléaires, et se référant aux paragraphes 49 et 54 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 33/71 H du 14 décembre 1978 et 34/83 J du 11 décembre 1979,

Notant avec satisfaction que, lors de sa session de 1980, le Comité du désarmement a examiné le point de son ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire",

Notant également les propositions et déclarations faites au Comité du désarmement au sujet de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire,

Notant avec regret que, lors de sa session de 1980, le Comité du désarmement n'a pas eu l'occasion de tenter de concilier les différents points de vue en ce qui concerne l'approche, le mécanisme et la base des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire,

Convaincue que le Comité du désarmement est l'instance la plus appropriée pour la préparation et la conduite des négociations sur le désarmement nucléaire,

1. Prend note de la décision du Comité du désarmement d'étudier à nouveau de façon intensive, lors de sa session de 1981, le point relatif à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire;

2. Estime nécessaire d'intensifier les efforts en vue d'entamer des négociations à titre hautement prioritaire, avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, conformément aux dispositions du paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale;

3. Demande au Comité du désarmement d'entreprendre, à titre prioritaire et pour faciliter l'ouverture rapide des négociations sur le fond du problème, des consultations au cours desquelles il envisagerait entre autres la création d'un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, dont le mandat serait clairement défini;

4. Prie en outre le Comité du désarmement de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, un rapport sur les résultats de ces négociations.
